

RECENSEMENT MILITAIRE

Dans le cadre du parcours de citoyenneté, toute personne (garçon ou fille) de nationalité française doit se faire recenser entre le jour de ses 16 ans et la fin du 3ème mois suivant.

➤ Où et comment se faire recenser ?

- **A la mairie de son domicile :**

La démarche peut être effectuée par le mineur ou son représentant légal sur présentation du livret de famille des parents et de la pièce d'identité du mineur.

Horaires d'accueil:

Mairie: 08h30-16h30 du lundi au vendredi, le samedi matin 08h30-11h00, **annexe des Lômes:** 08h30-11h00 les mardi et jeudi, **annexe du Brusç:** 08h30-11H00 les lundi et vendredi.

- **Sur le site Internet de la ville :**

<https://mon.service-public.fr>

➤ Attestation de Recensement :

L'attestation de recensement est réclamée pour toute inscription à des examens ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, permis de conduire...).

Elle est remise immédiatement à l'intéressé qui se présente en mairie ou si la démarche est faite en ligne, elle est envoyée dans l'espace confidentiel



➤ Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD) :

Le Centre du Service National de Nice envoie les convocations à la JAPD par courrier au domicile des recensés.

La JAPD, **obligatoire**, doit être effectuée entre la date de recensement et l'âge de 18 ans.

A son issue, le **certificat individuel de participation** est délivré. Il doit être conservé sans limitation de durée.

Sites où se déroulent les Journées d'Appel de Préparation à la Défense dans le Var:

- EAA de Draguignan
- Base Aéronavale d'Hyères
- Base Navale de Toulon

➤ **Changement de domicile ou de situation :**

Après le recensement, tout changement de domicile ou de situation familiale, professionnelle ou scolaire, doit être signalé à son centre du service national, jusqu'à l'âge de 25 ans.

Pour informer d'un changement, il est possible:

- d'utiliser le service de changement d'adresse en ligne:
<https://mdel.mon.service-public.fr/je-change-de-coordonnees.html>
- de transmettre le formulaire Cerfa de « déclaration de changement de situation » au centre du service national :
<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/R1249.xhtml>

➤ **Pour obtenir les documents suivants :**

- attestation de situation vis-à-vis du recensement (certifiant que vous êtes en règle avec cette formalité),
- attestation "En règle au regard.." délivrée aux jeunes gens nés en 1979, exemptés de la journée d'appel de préparation à la défense (JAPD),
- attestation de participation, en cas de perte du certificat de JAPD,
- notification d'exemption médicale, accompagnée du certificat d'exemption,

ou pour toute information, s'adresser au Centre du Service National de Nice dont dépend le département du Var (voir les coordonnées ci-dessous)

Centre du Service National
Caserne Filley - 2 rue Sincaire
06300 NICE

Tél. : 04.93.62.78.68 ou 04.93.62.78.47
Fax : 04.93.62.78.27

Pour plus de renseignements, contacter le Service Recensement Militaire :

Tél. : 04.94.34.93.85 ou 04.94.34.93.59
Fax : 04.94.34.93.30.
email : service.election@mairie-six-fours.fr